Livret d'accueil

de Point Vert



Présentation Point Vert: Qui sommes-nous?

POINT VERT est un **espace de rencontre parent-enfants** créé en octobre 1990.

L'association POINT VERT, gestionnaire de ce lieu, a un agrément préfectoral.

Le code de l'action sociale des familles en son article D216-1 précise ce qu'est un espace de rencontre: « l'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers ou de faire l'objet de remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, parents et des tiers ».

POINT VERT respecte le principe de laïcité parce qu'il garantit la liberté de conscience, l'égalité et l'accueil de toutes et tous, quelques soient leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses.

Pourquoi Point Vert?

L'espace de rencontre est destiné aux familles en crise.

C'est un lieu d'accueil **neutre**, **sécurisant** et **transitoire** permettant le maintien ou la création du lien entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas parce qu'il n'existe pas d'autre solution.



Point Vert est sollicité soit :

> Dans le cadre d'une décision judiciaire (Juge aux Affaires Familiales ou Juges des Enfants) qui désigne notre association pour permettre le déroulement des visites entre le ou les enfants avec son parent. Dans ce cas, Point Vert respecte les termes du jugement (rythme, durée et modalités de visites).

> Par une demande spontanée des deux parents.

C'est ce que nous désignons « meilleur accord entre les parties ». Les modalités sont définies entre les parties et l'équipe de Point Vert.





Comment?

> Les locaux

Point Vert permet un **accueil individualisé** dans un espace collectif. Chaque parent a une porte d'accès différente pour ne pas se croiser.

Les parents et les enfants sont accueillis dans des **locaux spacieux et aérés adaptés** aux âges des enfants. Une cuisine et des espaces verts sont à disposition.



Les modalités des accueils sont expliquées dans le **règlement de fonctionnement** que chaque parent signe et dont il reçoit une copie.







> L'équipe de Point Vert

Une équipe de salariés professionnels et de bénévoles compétents accompagne les familles :



- Une directrice
- Une secrétaire
- Une psychologue
- Des accueillants

Les salariés ont des diplômes d'État :

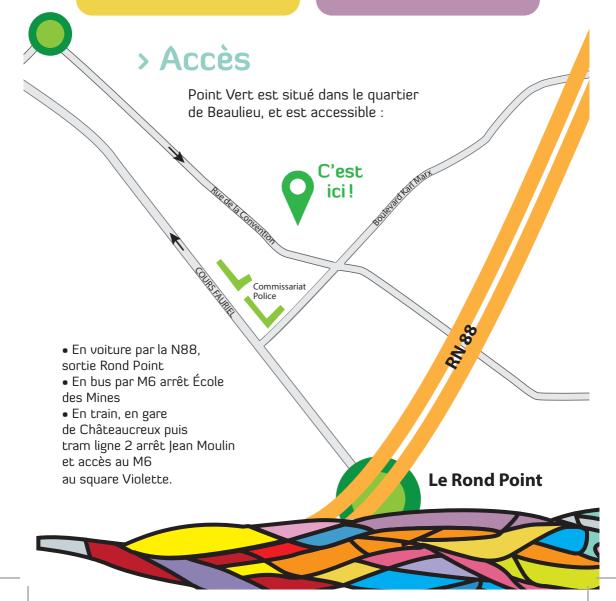
- Assistant Social
- Éducateur Spécialisé
- Conseiller Économie Sociale et Familiale.

Chaque famille a un référent présent lors de l'entretien préalable et des entretiens de suivi. Lors des visites, l'accompagnement se fait par l'équipe d'accueillants présente.



Informations pratiques

L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h **au 04 77 25 38 62** L'association est fermée au mois d'août et les 29-30 et 31 de chaque mois



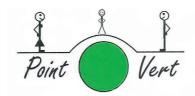
... Et après?

À l'issue de la décision de justice:

- Les parents s'entendent sur une organisation respectueuse du droit de visite en dehors de Point Vert.
- L'un ou l'autre des parents ressaisit le juge et dans cette attente, le droit de visite peut se maintenir à Point Vert.
- Les parents peuvent s'entendre pour une poursuite du droit de visite à Point Vert pour consolider les avancées dans le cadre d'un meilleur accord limité dans le temps.

NB: Avant que le droit de visite se termine à Point Vert, dans le cadre d'un entretien, un bilan d'évaluation sera fait avec les parents, soit ensemble, soit séparément et/ou en présence des enfants.





Espace de rencontre parents-enfants

119 rue de la Convention 42100 Saint-Étienne **Tel: 04 77 25 38 62**

Email: pointvert2@wanadoo.fr Site: www.point-vert.info













